



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0309

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Learning Games Factory - Convention-cadre

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Lebuhotel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

**Séance publique du 13 octobre 2008****Délibération n° 2008-0309**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Learning Games Factory - Convention-cadre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le pôle de compétitivité Imaginove*

Le marché des loisirs numériques est en pleine mutation à la fois par l'arrivée de nouvelles technologies mais aussi par des changements de modèles économiques qui concernent le secteur du jeu vidéo mais aussi celui du cinéma, de l'audiovisuel et de l'animation.

Le pôle loisirs numériques recouvre les activités de l'image en mouvement allant du jeu vidéo au multimédia (en passant par l'animation) et plus largement au cinéma et à l'audiovisuel.

Le pôle Imaginove est constitué de trois structures partenaires : les structures Lyon Game, Citia et Images Rhône-Alpes qui ont décidé de développer ensemble une partie de leurs activités pour, d'une part, accompagner les entreprises sur les projets de recherche et développement qui est le premier objectif de la mise en place des pôles de compétitivité et, d'autre part, faciliter les passerelles entre les trois secteurs désormais confrontés à des enjeux de développement communs. 118 entreprises, qui représentent plus de 3 000 emplois, sont adhérentes au pôle.

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur des projets de recherche et développement (R & D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais.

Chaque année, les projets labellisés par le pôle Imaginove font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Quatre projets auront été soutenus sur la période 2006-2008 pour un montant total de 600 000 € dans le cadre des projets de R & D du pôle de compétitivité Imaginove. La Communauté urbaine envisage de soutenir le projet Learning Games Factory labellisé par le pôle Imaginove, dans le cadre du sixième appel à projets des pôles de compétitivité.

*Le projet Learning Games Factory*

Combinant des outils de production accessibles et sophistiqués avec une plate-forme collaborative de diffusion et d'intégration de Learning Games visant l'efficacité coopérative, le projet Learning Games Factory offre une solution complète pour répondre aux défis des nouveaux usages en matière d'éducation et de formation des prochaines décennies.

Le projet vise ainsi à fournir :

- des outils de conception et d'édition scénaristique permettant de répondre aux besoins de production des Learning Games,
- une plate-forme collaborative de partage et d'échange de ressources Learning Games permettant de dynamiser les compétences spécifiques au domaine (infographistes, sound designers...),
- une gamme d'outils d'évaluation des usages Learning Games,
- une offre de services spécifiques aux méthodologies de conception et de production de Learning Games (conseils, formation, développement, assistance...),
- un programme de certification des compétences relatives à l'environnement Learning Games.

*Les retombées économiques*

L'objectif est de développer 8,77 M€ de chiffre d'affaires à sept ans.

Douze emplois seront créés au cours de la période de R & D (avec possibilité d'augmenter ce chiffre à quinze selon les besoins identifiés pour l'organisation de la structure *ad hoc* créée à l'occasion du projet).

*Le financement du projet Learning Games Factory*

Le budget global est de 1 679 376 €, soutenu à hauteur de 755 719 € par l'Etat et les collectivités territoriales.

	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 4	Entreprise 5	Entreprise 6	Etb enseignant	Laboratoire
Feder	192 423 €	182 303 €		26 719 €	185 087 €	71 248 €	182 520 €	163 053 €
Communauté urbaine				47 475 €				
ville de Grenoble			50 464 €					
autofinancement	235 184 €	222 815 €	61 679 €	90 681 €	226 218 €	87 080 €		
assiette totale	427 607 €	405 118 €	112 143 €	164 875 €	411 305 €	158 328 €	182 520 €	163 053 €

La proposition consiste à financer Fullim à hauteur de 47 475 €.

*Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine*

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Learning Games Factory en apportant une subvention totale de 47 475 € pour Fullim, sur la période 2009-2011 selon les modalités définies dans la convention-cadre faisant l'objet du présent rapport.

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec le contractant du projet. Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** de soutenir le projet Learning Games Factory à hauteur de 47 475 € dans le cadre des projets de R & D du pôle de compétitivité Imaginove labellisé par l'Etat en 2008.

**2° - Approuve** la convention-cadre 2008 entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et prend acte de l'engagement de l'Etat sur la période 2009-2011.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités partenaires.

**4° - Les dépenses** seront imputées sur l'opération n° 1375 individualisée le 11 septembre 2006 pour un montant de 600 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.**